Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 022-212202048-20260504-2026_05_04_02-DE

Extrait du registre des délibérations
Conseil Municipal de PLOEZAL
Séance du 04 mai 2026

Date convocation : 20 avril 2026	Le quatre mai deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Guy CONNAN, Maire.**
Membres : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15	**Etaient présents :** Guy CONNAN, Marie Christine BINOT, Yannick CARMIGNAC, Katia RABE, Philippe DURANTI, Marion LE FLEM, Jacques LE HONSEC, Pierre LE BARS, Murielle TATARA-VIVILLE, Mauro Giuseppe LECCACORVI, Viviane LE GOFF, Sébastien LE MINOUX, Anthony ROBINARD et Brigitte LE BAIL. **Absent :** **Excusés :** Anne LAZAREVITCH, qui donne procuration à Jacques LE HONSEC **Secrétaire de séance** : Viviane LE GOFF

2026_05_04_02 OBJET : **Convention mise à disposition**

Monsieur le maire rappelle la situation.

Un agent de la collectivité est passé à 35 heures à partir du 1er janvier 2023, suite à un accord et un besoin, avec le centre de loisirs de Pontrieux, Guingamp Paimpol Agglomération.

Cet agent est sollicité régulièrement le mercredi, pendant les petites et grandes vacances scolaires, cela représente en moyenne un volume horaire de 320 heures dans l'année.

Cette nouvelle convention, mentionne à son article n° 2, ; le fait qu'elle soit tacitement renouvelable.

Chaque trimestre, un état, pour la facturation est transmis pour paiement.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, **à l'unanimité,**

ACCEPTE la convention de mise à disposition avec Guingamp Paimpol Agglomération

AUTORISE M. le maire ou son représentant à signer la convention jointe à cette délibération.

Fait et délibéré, les lieux, jour et mois en an susdits
Pour copie conforme
Le Maire - M. Guy CONNAN

MAIRIE DE PLOËZAL (22)

Le secrétaire de Séance,
Viviane LE GOFF